

# **BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES**

## **MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY**

### **LA POUPONNE**

**N°118 – MARS**

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MARS 2021 – EXTRAITS**

*Le compte rendu peut être consulté sur le tableau d'informations de la mairie ainsi que sur le site internet.*

**Présents** : Patrick **MILLET**, Jérôme **BERTRAND**, Jacky **BLANCHARD**, Bernadette **COURIOL**, Hélène **DENOYER**, René **DESSERRIERES**, Hervé **FONTAINE**, Magali **JOFFRAUD**, Murielle **KIRCHHOFF**, Jean-Pierre **MINAND**, François **PONCIN** et Céline **TROIBANI**.

**Absent** : Tony **LHOMME**

**Absents excusés** : Florent **MARTELIN** qui donne pouvoir à René **DESSERRIERES**  
Aline **RAT**

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le compte rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Jean-Pierre **MINAND** secrétaire de séance.

#### 1 – Lotissement « St Saturnin de Cuchet » : nom de rue et adressage

Le maire donne la parole à Hervé Fontaine qui explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'attribuer un numéro à chaque maison au nouveau lotissement « St Saturnin de Cuchet ».

Il poursuit en rappelant que le nom actuel est « hameau de St Saturnin de Cuchet » et que ce nom est trop long pour les adresses postales et les services de messagerie.

Un courrier a été envoyé aux nouveaux habitants en proposant le nom de « Rue Saint Saturnin » pour la rue qui traverse le lotissement. Les habitants ont répondu favorablement. L'entreprise EFFICIENCE a également donné son accord écrit car il s'agit d'un lotissement privé.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la dénomination de la **Rue Saint-Saturnin** et la numérotation qui sera affichée par arrêté (attention la numérotation est différente des numéros des lots).

#### 2 – Auberge du Verger : convention d'utilisation par le SDIS de l'Ain :

Le maire donne la parole à Magali JOFFRAUD. Elle informe qu'une réunion a eu lieu avec le CIS de Lagnieu pour la mise en place d'une convention d'utilisation de l'ancienne auberge du Verger pour effectuer des manœuvres entre le SDIS de l'Ain et la commune.

Elle précise que le CIS doit prévenir la mairie 7 jours avant l'utilisation de l'auberge pour validation. Les pompiers de St Sorlin sont prioritaires pour utiliser l'ancienne auberge.

La convention peut être démarchée par les deux parties avec un préavis de deux mois. L'utilisation de cette ancienne auberge par les pompiers est ponctuelle et ce n'est pas sa vocation finale.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la mise en place d'une convention entre le SDIS de l'Ain et la Commune et autorise le maire à signer ladite convention.

### 3 – Trésor public : délibération instaurant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur les indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Il précise que des heures supplémentaires sont déjà payées aux employés quand cela est nécessaire. Il fait lecture de la délibération.

A l'unanimité le conseil municipal approuve la délibération.

### 4 – Restauration scolaire municipale : appel d'offre pour la fourniture de repas en liaison froide :

Le maire donne la parole à Jérôme BERTRAND, qui informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un appel d'offre pour la fourniture de repas en liaison froide. Il a complété le CCTP et précise que les documents seront mis en ligne sur la plateforme des marchés publics.

Hélène DENOYER précise que la date pour le retour des offres est fixée au 30/04/2021 à 12 H et que la commission d'appel d'offres se réunira le 4 mai 2021 pour étudier toutes les offres.

A l'unanimité, le conseil décide de lancer un appel à la concurrence en vue de la passation d'un accord cadre à bons de commande pour la livraison des repas préparés en liaison froide, à compter du 02 septembre 2021, et autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres et toutes les pièces de dépenses y afférant.

### 5 – CCPA : maintien à la commune de la compétence PLU

Le maire informe que la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), prévoyait un transfert automatique aux communautés de communes de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme au 1<sup>er</sup> janvier 2021, sauf opposition d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population prise en ce sens.

Le conseil municipal doit choisir entre garder la compétence PLU ou la céder à la CCPA.

A l'unanimité, le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, dans un souci de proximité avec les administrés et la connaissance du territoire.

### 6 – Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la CCPA sur les exercices de 2014 à 2019 :

Monsieur le maire indique que la Chambre Régionale des Comptes a rendu ses observations définitives concernant la gestion de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain sur les exercices 2014 à 2019.


René DESSERRIERES fait lecture des 9 recommandations de la CRC adressées à la CCPA.


Après débat et à l'unanimité, le conseil municipal, prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain sur les exercices 2014 à 2019 et de la réponse écrite du président qui l'accompagne. Il donne acte au Maire que la communication dudit rapport a fait l'objet d'un débat.

### 7 – Ecole : renouvellement de l'organisation du temps scolaire

Le maire donne la parole à Hélène DENOYER qui explique que tous les 3 ans le conseil d'école et le conseil municipal doivent voter pour maintenir la semaine d'école à 4 jours.

A l'unanimité le conseil municipal, fixe les horaires d'école sur la semaine à 4 jours à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

	<p style="text-align: center;"><b>DEMENAGEMENT DU PERISCOLAIRE</b></p> <p>L'association du périscolaire a emménagé dans les locaux de la cantine, le Samedi 13 Mars. Cette mutualisation des locaux permettra de sécuriser l'arrivée et le départ des enfants. Ce déménagement permettra également d'optimiser l'utilisation du bâtiment de la cantine et de faire des économies sur les coûts de chauffage. L'ancien périscolaire sera à disposition si nécessaire comme salle de classe mise en accessibilité.  <b>Les premiers retours sont très positifs sur ce choix.</b></p>
---	--

	<p style="text-align: center;"><b>INSTALLATION D'UN DETECTEUR ROUTE DU PORT</b></p> <p>Dans le cadre du projet d'aménagement et de sécurisation de la route du port, un système de comptage de véhicules et de leur vitesse a été mis en place entre le stade et le panneau de sortie d'agglomération</p>
---	---

	<p style="text-align: center;"><b>AGENDA</b></p> <p><b>AVRIL :</b></p> <p>Vendredi 9 : Distribution des sacs jaunes de 16h30 à 18h30  Lundi 12 : Conseil Municipal 19h00 au foyer communal  Dimanche 25 : Troc de plantes</p> <p><b>MAI :</b></p> <p>Vendredi 7 : Apéro concert engrangeons la musique  Samedi 8 : Cérémonie monument aux morts</p>
--	---

**NOTA : Les différentes manifestations et réunions évoquées ci-dessus, pourront être modifiées, voir annulées, selon l'évolution rapide des mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19**



**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :**

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : [mairiestso@orange.fr](mailto:mairiestso@orange.fr)

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : [lapouponne01@gmail.com](mailto:lapouponne01@gmail.com)